

La Sidra

DE LA SEMAINE



BEAALOTE'HA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Aharon reçoit l'ordre d'allumer la Menorah et la tribu de Lévi est initiée au service du Sanctuaire.

Un « second Pessa'h » est institué en réponse à la pétition d'un groupe de Juifs qui n'avaient pu apporter le sacrifice de Pessa'h.

Dieu indique à Moché l'itinéraire dans le désert et le Peuple part du Mont Sinaï où il avait campé presque une année.

Le Peuple réclame à Moché de la viande.

Moché demande aux 70 Anciens de l'assister dans la difficile gouvernance du Peuple.

Miryam parle en termes critiques de son frère Moché. Elle est punie par une maladie de la peau. Moché prie pour sa guérison et la communauté entière attend sept jours jusqu'à ce qu'elle guérisse.

Un guide pour allumer les lumières

Nos Sages nous disent que dans le Temple de Jérusalem et son précurseur, le Tabernacle construit par Moché dans le désert, était présent un modèle en trois dimensions de l'architecture spirituelle de l'âme. Le Temple consistait en de nombreux domaines, chambres et « récipients », correspondant chacun à un élément différent de la vie intérieure de l'homme et illustrant sa fonction et son but. La Menorah, candélabre d'or à sept branches, représente le potentiel humain d'« allumer des lampes » : de produire des sources de lumière en son for intérieur et en son prochain.

La Torah consacre un certain nombre de chapitres détaillés à la description de la construction de la Menorah et aux différentes lois sur la manière de l'allumer. Chacun de ces détails comporte une règle et une leçon lui correspondant dans la signification spirituelle de la Menorah. Le huitième chapitre de Bamidbar s'ouvre par l'ordre de Dieu à Aharon : « Quand tu élèveras les lampes, elles projeteront leur lumière en direction de la face de la Menorah ». Dans son commentaire, Rachi s'étend sur l'utilisation du terme « Beaalote'ha » : « quand tu feras monter ». Pourquoi la Torah utilise-t-elle ce curieux synonyme d'« allumer » ? Rachi explique que la Torah préfère se référer à la nature de la flamme qui est de s'élever et qu'elle a également pour but d'instruire le Cohen (prêtre), qui allume les lampes de la Menorah, de

Suite en page 2

Edito

Norme et civilisation

La fête de Chavouot s'éloigne peu à peu au fil des jours mais sans doute s'enracine-t-elle toujours plus profondément dans la conscience de chacun. C'est que nous en avons tous pénétré l'essence et la portée : ce jour où Dieu nous a donné la Torah, avec toutes les immenses conséquences spirituelles que cela comporte, est aussi celui où une norme est descendue sur le monde. En effet, nous vivons aujourd'hui dans un monde où les normes sont omniprésentes. Qu'il s'agisse de réglementations ordinaires ou des principes fondamentaux qui régissent l'ensemble de la société, leur présence conditionne l'existence même de la civilisation. De fait, pour se constituer en groupe organisé, tout rassemblement d'hommes a besoin d'une structure intellectuelle et morale acceptée par tous, capable de l'encadrer et, dans le meilleur des cas, d'être la référence qui les guide. Au cours des temps, les normes ont présenté un caractère de grande variabilité. Le plus souvent édictées par le plus fort, elles n'ont fait qu'exprimer sa volonté ou son caprice et, en conséquence, n'ont pas duré plus longtemps que lui. Certaines des règles ainsi mises en place ont été parfois dictées par un souci de justice mais aussi, dans bien des cas, par la seule recherche de l'intérêt de leur auteur.

Avec le Don de la Torah, c'est véritablement un nouveau type de norme qui apparaît. Dépassant les hommes et leurs conceptions, transcendant le monde et ses limites, celle-ci est donnée par Dieu et échappe à l'emprise du temps. Elle devient Loi éternelle et constitue, à partir de cet instant, le socle sur lequel les hommes bâtiront leurs civilisations diverses. Garante d'une humanité maintenue au travers des péripéties de l'histoire et des choix souvent erronés de l'humanité, la norme permet enfin le développement d'une société qui croit toujours en un avenir meilleur et qui est capable de juger ses propres actes à la mesure d'une norme inchangée et autonome.

Nous sommes les porteurs de cet héritage. Alors que les sociétés humaines, dans leurs évolutions ont tendance aujourd'hui à remettre en cause cet acquis et repousser des limites, morales et légales et donc civilisationnelles, il nous appartient de dire avec force que toucher à de tels principes revient à ébranler le fondement même de ce qu'est le monde : un lieu de liberté et de conscience, et, de ce fait, de bonheur.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT BEAALOTE'HA

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 34
Sortie : 22h 59

Bordeaux 21.28
Deauville 21.46
Grenoble 21.05
Lille 21.40

Lyon 21.10
Marseille 20.59
Montpellier 21.06
Nancy 21.18
Nantes 21.42

Nice 20.53
Rouen 21.41
Strasbourg 21.11
Toulouse 21.16

A partir du dimanche 4 juin 2023 Pose des Téléphones : 4h 22 Heure limite du Chema : 9h 49

maintenir le feu sur la mèche jusqu'à ce que « la flamme s'élève d'elle-même ». Ces trois mots « Chalhévèt Olah M'héléha » (« la flamme s'élève d'elle-même ») renferment les leçons essentielles dérivées de la Menorah.

On se réfère habituellement aux lumières de la Menorah comme à ses « Nérot », ses « lampes ». Le terme « Nérot » peut s'appliquer à la fois à des lampes allumées et à des lampes éteintes. Mais le mot « Chalhévèt » implique une flamme « vivante », produisant de la lumière. En fait, chaque jour, pendant plusieurs heures, les lumières de la Menorah n'étaient pas allumées. Chaque matin, elles étaient nettoyées, remplies de la plus pure des huiles d'olive et pourvues de mèches nouvelles. Elles restaient ainsi la plus grande partie de la journée, attendant que le Cohen, porteur de la flamme, vienne les allumer dans le milieu de l'après-midi.

L'homme, également, peut être un « Ner » sans « Chalhévèt », une lumière sans flamme. Il peut parvenir à un état de perfection personnelle, un récipient orné, rempli de talents et de potentiels abondants. Mais le but de la vie est d'être une lampe qui éclaire, de faire briller ses propres talents pour illuminer l'environnement.

C'est là la première leçon de la Menorah : être « une flamme » qui apporte la lumière autour d'elle.

S'élever

« L'esprit de l'homme monte ». Alors que l'espace que nous habitons possède trois dimensions et six directions, nos aspirations les plus profondes vont vers le haut. C'est ainsi que le roi Salomon décrit l'âme de l'homme comme une « lampe de D.ieu ». Parmi les quatre éléments (le feu, l'eau, l'air et la terre), seul le feu se dirige toujours vers le haut. Tout comme une flamme cherche sans cesse à se détacher de son attache, l'âme humaine est constamment attirée vers le haut.

Quel est le sens profond de cette aspiration « verticale » ? Certains accomplissements peuvent se définir en termes de croissance, en longueur ou en largeur. Il se peut que nous dépensions beaucoup d'efforts pour élargir ou agrandir nos accomplissements. Mais l'esprit de l'homme aspire à plus. La « lampe de D.ieu » à l'intérieur de nous-mêmes ne nous permet pas de nous réconcilier avec la réalité présente. Intrinsèques à la condition humaine sont la quête de la transcendance, le désir de « briser le moule » dans lequel nous avons été formés et nous remodeler en quelque chose de plus « haut » que ce que nous sommes.

C'est là la seconde leçon de la Menorah : la vie n'est pas seulement une « flamme » mais une flamme qui « s'élève ».

D'elle-même

Une lampe ne peut s'allumer toute seule : elle a besoin d'un feu, d'une source d'énergie extérieure qui la fasse briller. Mais l'objectif est que la flamme « s'élève d'elle-même », qu'elle soit transformée en une source de lumière indépendante.

Voilà la troisième leçon de la Menorah : quand nous agissons comme « allumeurs de réverbères », que ce soit dans l'entreprise d'allumer notre propre potentiel, d'allumer la « lampe » chez notre prochain ou de créer des luminaires à partir des matériaux que nous offre notre environnement, notre objectif doit toujours être de produire une flamme qui « s'élèvera » d'elle-même. En termes d'efforts pour nous améliorer nous-mêmes, cela signifie qu'il ne suffit pas de prendre des « résolutions » et par la force de la volonté, de s'imposer sans cesse des changements de comportement. Mais il faut plutôt aspirer à une transformation de notre nature et de notre caractère, de sorte que ce nouveau comportement devienne une manière d'agir naturelle et instinctive.

Lorsque l'on enseigne et que l'on tente de guider notre proche, l'objectif devrait être d'en faire quelqu'un qui brillera de façon autonome de sa propre lumière, l'aider à développer ses talents et ses aptitudes de sorte que sa propre lampe resplendisse indépendamment et soit à son tour une source d'illumination.

Par exemple, au lieu de nous contenter de parler à nos enfants de l'importance de faire la charité ou de les impliquer dans nos propres actes de bienfaisance, nous pouvons les aider à être eux-mêmes acteurs, à fabriquer leur propre boîte de Tsedaka qu'ils placeront dans leur chambre. Chaque fois que l'enfant y mettra une petite pièce, cela l'aidera à faire lui-même un acte de charité. Ce petit morceau de plastique ou de bois se trouvera alors transformé en « lampe ».

Mais cela va plus loin encore. Même quand elle n'est pas utilisée pour un acte de charité, la boîte de Tsedaka constitue elle-même une « lampe » qui illumine son environnement. C'est un objet qui fait immuablement partie du décor de la chambre et elle rappelle constamment à l'enfant sa responsabilité vis-à-vis d'autrui. Un objet matériel est devenu « une flamme qui s'élève d'elle-même », une source indépendante qui guide et illumine.



MAHANE ISRAEL

Donnez du sens aux vacances de vos enfants

ESPAGNE - FRANCE - CHYPRE
POUR FILLES OU GARÇONS
de 6 à 17 ans
en juillet et en août

Rejoins l'aventure
MAHANE ISRAEL

Informations et inscriptions
au **07 62 40 26 26**
www.mahaneisrael.com

Etude du **RAMBAM**

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maimonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

• **DIMANCHE 4 JUIN - 15 SIVAN**

• **LUNDI 5 JUIN - 16 SIVAN**

Mitsva négative n° 321: C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

• **MARDI 6 JUIN - 17 SIVAN**

• **MERCREDI 7 JUIN - 18 SIVAN**

• **JEUDI 8 JUIN - 19 SIVAN**

Mitsva positive n° 155: Il s'agit du commandement nous interdisant de prononcer des paroles le jour du Chabbat, lorsqu'il commence et quand il prend fin, cela correspond au Kidouch et à la Havdala.

• **VENDREDI 9 JUIN - 20 SIVAN**

Mitsva négative n° 320: Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat, ainsi qu'il est dit : « [Le jour du Chabbat] tu ne feras aucun travail ».

• **SAMEDI 10 JUIN - 21 SIVAN**

Mitsva négative n° 321: C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

UN RÊVE QUI SE RÉALISE

J'avais toujours eu très envie de respecter le Chabbat et de mener un style de vie pratiquant. Mais, malheureusement, quand j'habitais en Californie dans les années 70, j'étais obligé de travailler Chabbat. Je voulais vraiment cesser de travailler, je ressentais comme un feu ardent en mon for intérieur mais, chaque fois qu'un travail se présentait, la condition était de travailler Chabbat.

Douze ans plus tard, je déménageai à Myrtle Beach, en Caroline du sud. C'est une ville touristique et, dans ce secteur d'activité, le Chabbat est le jour le plus rentable ; si vous refusez de travailler Chabbat, vous n'avez qu'à prendre la porte. J'avais à l'époque une famille à nourrir et, une fois de plus, j'obtins un travail dans la succursale d'une chaîne de grands magasins spécialisée dans les articles de plage et je devais travailler Chabbat. Mais un jour, je décidai que je n'en pouvais plus.

C'était un jeudi après-midi, en automne 1991. Durant la pause-déjeuner, je téléphonai au Beth 'Habad local et demandai à Rav Doron Aizenman comment agir. Il me suggéra d'écrire au Rabbi. Comment allais-je écrire ? Comment formuler mon dilemme ?

Rav Doron me suggéra de venir le rejoindre,

m'expliqua la façon traditionnelle d'écrire, me montra comment utiliser le fax et me laissa seul dans son bureau.

- Sachez cependant, m'avertit-il, que vous ne devez pas vous attendre à une réponse rapide, cela pourra prendre trois ou quatre mois ! Le Rabbi reçoit des centaines de lettres chaque jour et n'a pas toujours le temps de répondre immédiatement.

J'écrivis ma lettre, la plaçai dans la machine, attendis le bip qui servait d'accusé de réception avant de repartir à mon travail, de fermer le magasin, de rentrer à la maison et d'aller me coucher.

Cette nuit-là, le Rabbi m'apparut dans un rêve. C'était si vivant que j'avais l'impression qu'il se tenait vraiment à côté de moi. Je remarquai comment sa barbe bougeait tandis qu'il me parlait et j'entendis clairement le son de sa voix : « Il est interdit de travailler le Chabbat ». Puis il disparut. Je me levai en sursaut, ne sachant comment réagir à cette apparition.

Le lendemain matin, je retournai ouvrir le magasin ; j'étais bouleversé, ne savais plus comment parler aux clients et je n'en avais plus envie. Tous les cadres du magasin semblaient avoir pris des vacances cette semaine. Je tentai de téléphoner au bureau central pour demander mon week-end mais personne ne répondait. J'appelai Rav Doron pour lui raconter ce qui m'était arrivé ; il suggéra que j'agisse d'une manière ou d'une autre, oui mais comment ?

Vers 11h ou midi, Rav Doron reçut un appel de Rav Leibel Groner, un des secrétaires du Rabbi :

- Connais-tu un certain Nissim Mizrahi ?

- Oui ! répondit Rav Doron, médusé.

- Il y a une réponse à ce qu'il a écrit hier. Voici ce que le Rabbi répond : « D.ieu préserve ! (Deux fois) et le Rabbi a souligné : C'est contraire aux Dix Commandements ! ».

En effet, il est écrit dans les Dix Commandements qu'il est interdit de travailler Chabbat, donc comment pouvais-je envisager d'aller au travail ce jour-là ? Le Rabbi ajoutait aussi qu'il m'inclurait dans ses prières quand il irait se recueillir auprès du tombeau de son beau-père, le Rabbi précédent. Rav Groner termina en précisant que le Rabbi tenait à ce que je lui réponde avant Chabbat, donc d'ici quelques heures pour l'informer de la suite de ma décision.

Rav Doron me téléphona, très excité : « Je n'arrive pas à y croire ! Je connais des gens qui attendent des mois pour recevoir une réponse alors que vous n'avez envoyé le fax que hier soir ! ». Le Rabbi avait reçu des centaines de lettres ce jour-là mais avait été capable de choisir celle qui devait recevoir une réponse immédiate, comme s'il avait ressenti l'urgence : il désirait que je respecte déjà ce Chabbat !

Tout ceci tournait dans ma tête. Le Rabbi attend ma réponse ? C'en était trop ! Et je ne comprenais pas un point : pourquoi, si je posais une question à propos du travail le jour du Chabbat, le Rabbi avait-il répondu deux fois « D.ieu pré-

serve » en le soulignant ?

- J'avoue que c'est très étrange, répondit Rav Doron mais nous comprenons un jour.

Entretiens, je devais donner une réponse au Rabbi mais j'ignorais toujours comment agir. Je ne pouvais tout de même pas abandonner le magasin pour Chabbat, je devais trouver à qui remettre les clés.

Rav Doron me rappela quelques instants plus tard : « Alors ? Le Rabbi vous attend et c'est bientôt Chabbat ! ».

Le moment était venu pour moi de commencer à observer cette importante Mitsva qui fait partie des Dix Commandements. Je dois juste rester ferme dans ma décision. Finalement je parvins à joindre la secrétaire du grand patron et l'informai que, dorénavant, je ne travaillerai plus le Chabbat.

- Voulez-vous signifier ce samedi ou les samedis suivants ?

- Tous les samedis ! C'est comme cela !

Je lui demandai que le patron trouve à qui je devais transmettre les clés. Elle répondit qu'elle m'enverrait quelqu'un pour les récupérer et que je pouvais prendre un peu de repos. Je rappelai Rav Doron : « Informez le Rabbi qu'à partir de maintenant, je respecterai le Chabbat ! ».

Je transmis les clés et la caisse et quittai le magasin, soulagé de pouvoir enfin vivre comme je le souhaitais depuis si longtemps. Je me sentais libre. Avant d'arriver à la maison, j'achetai en catastrophe du vin et des Hallot et je réussis à préparer des plats chauds pour les repas. Ce vendredi soir, j'ai pu m'asseoir avec ma femme, mon fils et ma fille pour réciter le Kiddouch. Par la suite, je pus retourner sans problème au travail le lundi et tous les autres jours de semaine et tout se passa normalement sans que je n'aie plus jamais besoin de travailler le samedi.

La semaine suivante, alors que je vaquais aux préparatifs du Chabbat, le téléphone sonna. La police m'informait que mon fils Yoël avait été impliqué dans un accident de la route :

- Est-il sain et sauf ? demandai-je angoissé.

- J'ai vu beaucoup de scènes d'accidents, répondit le policier et j'ai vu de nombreux blessés. Vous pouvez remercier D.ieu : ce fut un terrible accident mais votre fils et son ami sont sortis indemnes !

L'accident s'était produit au coin de la rue où se situe le magasin où je travaille habituellement. Quelques mois plus tard, je réalisai que, prophétiquement, le Rabbi avait écrit deux fois : « D.ieu préserve ! ». Je suis certain que ma ferme décision de respecter le Chabbat avait amené D.ieu à protéger la vie de mon fils et son ami.

Nissim Mizrahi - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ET INCÉLLES

DE MACHIA'H

L'EXIL – POUR CONDUIRE À LA DÉLIVRANCE

La Torah (Ex. 32 : 15 – 34 : 1) rapporte les événements dramatiques qui entourèrent la remise des Tables de la Loi au peuple juif par Moïse. Elle nous décrit successivement Moïse descendant du mont Sinaï, les Tables à la main puis le désolant spectacle qui s'offrit à ses yeux quand il atteignit le camp des Juifs – le veau d'or, la fête païenne etc., la brisure des Tables au pied de la montagne et enfin le don des deuxièmes Tables de la Loi après le retour sincère des Juifs à D.ieu et l'obtention de Son pardon.

Certes, les premières Tables avaient une qualité prodigieuse : elles étaient l'œuvre directe de la Main de D.ieu tandis que les secondes furent façonnées par Moïse. Pourtant ces dernières présentent une supériorité essentielle : elles apparaissent après un recul. Un principe existe : « toute descente n'est là que pour l'élévation qui la suit ». Après réparation, la chute même a conduit à un degré infiniment supérieur. Dans le cas du Don de la Torah, ce n'est qu'avec les deuxièmes Tables que la Torah Orale fut donnée.

L'idée s'applique aussi à notre temps. Cet exil peut sembler long et difficile. Mais, de ce fait même, il est le chemin assuré de la Délivrance qui constituera une élévation éternelle.

(Extrait d'un commentaire du Rabbi de Loubavitch –

Chabbat Parachat Ki Tissa 5752) H.N.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

POURQUOI LA TORAH INTERDIT-ELLE DE SE VENGER ?

L'envie de se venger provient d'un sentiment négatif, proche de la colère. La Torah enseigne au Juif les qualités de bonté et de pardon et repousse tout ce qui est rancune ou soif de vengeance.

La vengeance ne rend pas le monde meilleur. Au contraire : elle entraîne un cercle vicieux de haine comme cela se vérifie dans les sociétés où elle est encouragée. Le pardon permet d'ouvrir une page nouvelle, de laisser derrière soi le passé et d'avancer dans une direction positive. Certains décideurs estiment que l'interdiction de se venger ne s'applique que pour les délits financiers mais nombreux sont ceux qui tiennent que cela s'applique aussi aux dégâts concernant le corps ou l'honneur de la victime.

La 'Hassidout enseigne que, si quelqu'un a subi un dommage à cause d'une autre personne, cela avait certainement été décrété d'En-Haut. Si la personne en question ne l'avait pas causé, D.ieu aurait trouvé un autre messager : il n'y a donc pas lieu de tenir rigueur et de se venger. Cependant, le « messager » devra répondre de ses actes ou paroles néfastes devant le Juge – mais cela ne concerne que lui et D.ieu.

L'interdiction de se venger n'a rien à voir avec la nécessité d'éduquer et, éventuellement, de punir par exemple un enfant qui ne se conduit pas correctement ou celui qui enfreint la justice : mais ceci est une prérogative des tribunaux.

D.ieu est appelé « Vengeur » car cela fait partie de Sa façon d'administrer la justice dans le monde, en particulier contre les ennemis du Peuple juif selon la formule consacrée : « Puisse D.ieu venger le sang de Ses serviteurs tués parce que Juifs ».

F.L. (d'après Rav Yossef I. Lerer – Yavne – Si'hat Hachavoua N° 1895)

LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^e : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- Une équipe chaleureuse et dynamique*
- Beaucoup de choix
 - Prix défiant toute concurrence
 - Accueil chaleureux
 - Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

RIMON

Simple au quotidien

contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées
- Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap
- Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau
sur Paris à partir d'1kg de boutargue

☎ 01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris



Expédition dans toute la France

e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

**SNTS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

☎ 01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

**Nous recrutons
des commerciaux**

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)



VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99
☎ 01.57.42.57.42



demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

ARDESS
LE CACHER EN LIGNE .eu

www.pardess.eu

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

350 rue des Pyrénées – Paris 20^e

3 Agences à votre service
Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

**Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés**

Estimation offerte sous 48h ☎ **01.42.00.02.02**
optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA